

LE MEGAPHONE

Juillet-Août-Septembre n° 66

LE JOURNAL DU PERSONNEL SYNDIQUE CGT
DE LA CELLULOSE DU PIN



Les revanchards reviennent à la charge

Ne parler pas d'acquis sociaux mais de conquis sociaux parce que le patronat ne désarme jamais.

(Ambroise CROIZAT Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale
Novembre 45 à Mai 47)

Le socle des conquis sociaux d'aujourd'hui date du CNR (Conseil National de la Résistance).

Pendant 74 ans les luttes n'ont jamais cessé pour maintenir en place et améliorer le niveau social de notre pays dont beaucoup de peuples nous envient.

Des générations de travailleurs se sont battues dans la douleur contre des gouvernements dirigés en coulisse par une classe dominante qui n'a jamais supporté de voir notre peuple vouloir s'émanciper de l'argent roi.

Aujourd'hui, l'attaque est encore plus virulente car menée par de jeunes loups et louves de la politique ne connaissant rien de la triste réalité de la vie au travail et du travail.

A l'assemblée, plus un seul député n'est issu des 25,4 Millions de Travailleurs (Chiffre 2018)

Cette soi-disante majorité est, pour la plupart, là pour ce faire un joli carnet d'adresse bien rempli en vue de passer rapidement dans le privé à la fin de leur mandat de 4 ans.

Quelle belle carte de visite à présenter aux directions des grands groupes d'assurances et bancaires si ils (car il y a un si) arrivent à démanteler cette belle sécurité sociale qui représente l'esprit de solidarité de tout un peuple.

Plusieurs fois déjà ces revanchards ont tenté d'éradiquer notre système de sécurité sociale pour offrir cette masse de dizaine de milliards aux groupes privés divers et variés (ce qu'ils font aujourd'hui avec la Française des Jeux et avant avec les autoroutes, les ports, les aéroports etc.... merci)! Lemaire et consort.

.../...

EDITO

Chaque fois le peuple dans sa grande majorité les a contré fortement.
Aujourd'hui c'est une nouvelle attaque encore plus violente que les autres, une offensive menée avec froideur, une froideur digne de dictature et non de démocratie, comme ils l'ont fait dernièrement avec la loi sur l'assurance chômage passée en force

- **Perdants: les chômeurs sacrifiés**
- **Gagnant: le patronat**

Ont-ils touchés à leurs propres régimes de retraite et Monseigneur a-t-il eu l'idée quand il partira de supprimer ces énormes avantages ?

Oh que non, quand on a un comportement de mafieux en col blanc, on reste dans sa bulle.

Messieurs les Présidents, Ministres, Haut Fonctionnaires, vous vivez richement sur le dos du peuple, vous oubliez une chose.

Nous ne sommes plus vassaux ou cerfs!

Mais CITOYENS





RETRAITE: On peut gagner !

2/3 des Français sont opposés à la réforme des retraites que prépare le gouvernement, et 93 % d'entre eux refusent la baisse de leur pension. Le projet Macron / Delevoye ne fait plus illusion et les régressions qu'il porte sont en mesure d'être stoppées par la mobilisation des travailleurs.

Au-delà de combattre et vaincre un projet injuste destiné à enrichir encore plus le capital sur le dos du monde du travail (les 314 milliards d'euros annuel de cotisations qui financent les retraites appartiennent aux salariés, et les dirigeants politiques et économiques les convoitent depuis des décennies), la CGT porte le maintien et l'amélioration de notre système de retraite actuel par répartition basé sur la solidarité intergénérationnelle.

Ce qu'il faut, c'est **un autre partage des richesses !**

Ainsi, la CGT porte des **propositions crédibles & justes !**

Revenir à un **âge légal** de départ à **60 ans** maximum à **taux plein**

Reconnaître la **pénibilité** pour un départ anticipé à partir de **50 ans**

Comptabiliser les **années d'étude et de précarité** chez les **jeunes**

Hausse généralisée des salaires (= plus de cotisations pour les retraites), égalité femmes/hommes (= 6,5 milliards d'€/an), fin des exonérations de cotisations sociales patronales (= 20 milliards d'€/an), taxer les profits financiers (= 30 milliards d'€/an), la lutte contre la précarité et pour l'emploi permettrait d'augmenter les recettes de la Sécurité sociale pour financer les retraites.

Jeudi 5 décembre 2019

Grève & Manifestation
RDV à Bordeaux à **11H**
Place de la République

Samedi 7 décembre 2019

Manifestation
contre le chômage et la précarité
RDV à Bordeaux à **14H**
Place de la Bourse

RETRAITE



Pour tous les salariés...

Fin de la retraite à 62 ans sans décote, même si on a travaillé 43 années pour bénéficier du taux plein.

Retraite calculée sur toute la carrière et non plus sur les 25 meilleures années (privé) ou 6 derniers mois (public).



BAISSE

Fin aux départs anticipés pour certaines « catégories actives » (infirmiers, contrôleurs aériens, cheminots, énergéticiens, ...).

Retraites complémentaires



Vers la fin des retraites complémentaires.

« Enveloppe constante budgétaire » de 14% du PIB (324 milliards d'€/an) alors que le nombre de retraités augmente.



vers un système de capitalisation.



Travailler plus longtemps pour gagner moins : ce que vous prépare le gouvernement



Insécurité sociale

Impossible de savoir à l'avance le montant de sa retraite, car le taux de conversion des points dépendra des équilibres financiers.

A titre indicatif, un rendement de 5,5 % pour une retraite à taux plein est présenté : 100 € cotisés ouvriraient des droits à une pension de 5,5 € par an durant toute la retraite. Par exemple, un salarié payé 2 000 € bruts/mois devrait travailler 3 ans de plus pour percevoir une pension de 1 299 € bruts/mois (hypothèse sans inflation ni hausse du revenu moyen, ni décote) contre 1500 € aujourd'hui.

CHAMPIONNAT D'EUROPE DES PROFITS

SUPER-LOORDS

INVESTISSEMENT

GALAIRE

DEVISSITE

SECURITE

TEMPS DE TRAVAIL

POGNON



dossier

CHÔMAGE - RETRAITE

Ce qu'ils nous préparent



Ce qu'on leur réserve



Au prétexte de contenir les dépenses publiques, Emmanuel Macron détricote des pans entiers de notre système de protection sociale pour le transformer en simple filet de sécurité. Assurance chômage, retraites, prestations sociales, tout risque d'y passer. Sauf si les organisations syndicales sont capables de se rassembler pour contrer cette furia réformatrice et proposer des choix de progrès social.

Dans quoi faut-il sabrer pour réduire les dépenses de protection sociale ? La question est omniprésente dans le discours public car la France est la championne du monde des prestations sociales, nous répète-t-on de débats télévisés en think tanks de droite. Une situation qu'Emmanuel Macron, élu président de la République, a décidé de changer. Le 18 juin 2018, il a profité du congrès de la Mutualité française à Montpellier pour annoncer « une révolution » de la protection sociale. Cela, au lendemain de la fameuse vidéo où il déclarait : « On met trop de pognon, on déresponsabilise et on est dans le curatif. » La ligne politique était fixée : très néolibérale. Un an plus tard, l'exécutif en est aux tra-

BABOUSE.

vaux pratiques. Dans un premier temps, plusieurs dispositifs sociaux, comme les aides personnalisées au logement (APL) ou les contrats aidés, ont été bridés en dépit des protestations des acteurs des secteurs concernés. Cet été, un gros chantier a été bouclé, celui de la réduction des allocations chômage. Quant à celui des retraites, nettement plus épineux, il est sur la rampe de lancement depuis des mois, comme si le gouvernement attendait le moment propice. Après la vaste consultation citoyenne conduite il y a un an par Jean-Paul Delevoye, le haut-commissaire à la réforme des retraites pour lancer le processus, c'est au tour de la ministre de la Santé et des Solidarités, Agnès Buzyn d'en organiser une. Pour gagner du temps ? Fin juillet, Jean-Paul Delevoye lui a remis ses préconisations, qui ont suscité l'ire des syndicats. La ministre et le haut-commissaire devaient les recevoir les 5 et 6 septembre derniers. Probablement pour déminer le terrain.

La dépense sociale, variable d'ajustement budgétaire

L'entrée au gouvernement de Jean-Paul Delevoye comme ministre en charge du dossier des retraites est régulièrement annoncée. Sa réputation de fin négociateur n'y sera pas superflue pour faire passer le système de retraite qu'il propose : rien de moins que la suppression, pour le salarié, de toute garantie en ce qui concerne le montant de sa retraite et l'âge auquel il pourrait décemment la prendre. Pas franchement en phase avec ce qui s'était dit, lors des réunions publiques présidées l'année dernière par le haut-commissaire, mais un projet qui répond parfaitement aux exigences de l'exécutif. Le président de la République et son gouvernement ont, en effet, comme objectif de contenir le déficit public, motivation première de leurs réformes. Concernant la retraite, cela se traduit par la volonté de stabiliser définitivement sa part dans le produit



intérieur brut (PIB), aux alentours de 14 %. Voire de la faire baisser, car c'est encore trois points de plus que la moyenne européenne. Pour y parvenir, ils veulent passer du système actuel, fournissant des garanties aux salariés, à un système totalement flexible où les retraites servent de variable d'ajustement pour les finances publiques (voir encadré). Non seulement leur logique vaut pour tout le champ des dépenses de protection sociale, mais elle passe par la reprise en main de ces dernières par l'État. C'est fait depuis longtemps en matière de gestion des dépenses de santé. On en voit aujourd'hui le résultat à l'hôpital (lire pages 20 et 21). Ces derniers mois, cela a été le tour de l'assurance chômage, suite au « big bang » orchestré par la ministre du Travail avec la loi sur l'avenir professionnel qui concernait aussi la formation professionnelle. L'État ayant

RETRAITE À POINTS

Un système aléatoire

Le gouvernement veut un système de retraite entièrement à points, c'est-à-dire à «cotisations définies». Explications.

Le système de retraite actuel combine une pension de base et une pension complémentaire. Pour les salariés du privé, elles sont versées respectivement par la CNAV et l'Agirc-Arrco. La retraite de base est à «prestation définie» : elle garantit un taux de remplacement du salaire (50 % du «salaire annuel moyen» des 25 meilleures années). La retraite complémentaire, déjà à points, est à «cotisation définie» : pendant la carrière, les euros cotisés permettent l'achat de points à un prix fixé chaque année. Lors de la liquidation de la retraite, le capital accumulé est converti en rente sur la base de la valeur dite «de service» du point. Différente du prix «d'achat», celle-ci est également réévaluée chaque année.

Pour le gouvernement, un système de retraite entièrement à «cotisation définie» aurait l'avantage d'être toujours équilibré : la valeur du point étant revue chaque année, le niveau des pensions est ajusté en permanence. De plus, il le juge équitable et simple au motif que la pension perçue correspond à chaque euro cotisé au cours de la carrière.

Incertitudes, inégalités et opacité

Mais ce système ne permet de prévoir ni le montant de sa pension, ni l'âge auquel il sera possible de prendre sa retraite. Il aggrave aussi les inégalités en poussant les salariés, qui ont des carrières à trous, à travailler plus longtemps dans le but d'engranger des points. En cause : l'opacité de la fixation du prix du point - déjà décriée pour l'Agirc-Arrco - et le fait que le projet gouvernemental ne prévoit encore rien pour pallier les aléas de carrière. Ceux-ci risquent de peser au moment de la liquidation de la retraite alors que le régime de base actuel est protecteur en effaçant les 17 moins bonnes années cotisées sur les 42 prises en compte. C.M.

SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS
LE POSTE, VOUS BÉNÉFICIEZ
D'UNE SOLIDE ASSURANCE



imposé dans la négociation Unedic des exigences d'économies inacceptables pour les organisations syndicales, celle-ci a échoué et le décret adopté en plein mois de juillet a durci comme jamais les règles d'accès à l'indemnisation chômage.

À combien de pauvres est-on dans la moyenne européenne ?

Il faut rappeler que la France a fait le choix d'un système de retraite public par répartition. Il fournit un niveau de pensions parmi les plus élevées des pays de l'OCDE et, en moyenne, un niveau de vie équivalent à celui des actifs qui plus est jusqu'à un âge satisfaisant et en bonne santé, résultat de la qualité du système de santé. Pour beaucoup d'autres pays faisant la part belle à des régimes de retraites privés (Suède ou Royaume-Uni), une partie importante de leurs pensions n'est pas comptabilisée, donc pas dans leurs dépenses publiques. Et il en va de même avec les dépenses de santé. Bref, en répétant à l'envi que la dépense publique représente 56 % du produit intérieur brut (PIB) en France - ce qui est effectivement un record européen -, on agite un chiffre qui ne veut rien dire puisque les situations ne sont pas comparables.

Par ailleurs, la générosité du modèle social français a pour contrepartie le fait que le pays compte moins de pauvres dans sa population que la moyenne européenne, que ce soit parmi les travailleurs ou les seniors. L'économiste Michel Husson, résume très bien le dilemme quand il demande : « de combien faut-il élever le taux de pauvreté pour nous aligner sur nos voisins ? » Il est également utile de se demander s'il est indispensable de s'attaquer aux dépenses sociales pour faire baisser la dépense publique ? Les pouvoirs publics ont tendance à désigner les chômeurs comme des personnes qui seraient un peu fainéantes et devraient sortir du confort de l'indemnisation chômage. Mais il ne leur vient pas à l'esprit de stigmatiser les entreprises hexagonales qui perçoivent beaucoup plus

ASSURANCE CHÔMAGE Un bonus-malus en trompe-l'œil

Face aux employeurs qui n'en voulaient pas, l'exécutif met en place une version édulcorée du bonus-malus. Cette modulation des cotisations d'assurance chômage patronales est censée lutter contre l'abus de contrats de moins de trois mois.

Le 12 juin, le Premier ministre expliquait encore la nécessité de « permettre à chacun de se construire une vie stable et pérenne » tant il est vrai que les salariés en contrats courts accèdent difficilement aux prêts bancaires ou aux logements locatifs. Mais le 18 juin, parmi les nouvelles règles d'assurance chômage, il annonce un bonus-malus très édulcoré pour sanctionner les entreprises qui abusent de ces contrats. Promesse de campagne d'Emmanuel Macron, mais le Medef était contre. Les salariés concernés - dits « permittents » -, travaillent en « extra » dans la restauration, comme enquêteurs pour des instituts de sondage d'opinion ou font des remplacements dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Selon l'Insee, en 2017, ils étaient 1,2 million en contrat à durée déterminée (CDD), ou en mission d'intérim, et représentaient 5,1 % de la population salariée, mais près de 75 % des embauches (hors intérim) d'une année. Ces personnes passent donc souvent par la case assurance chômage, y compris entre deux contrats chez le même employeur, le taux de réembauche grimpa à 85 % pour les contrats de moins d'un mois.

Les entreprises épargnées

Le ministère du Travail a beau pointer la « responsabilisation insuffisante des employeurs sur le coût de la flexibilité », pour l'Unedic, il opte pour un bonus-malus en trompe-l'œil, qui ne concerne que les entreprises de plus 11 salariés dans sept secteurs d'activité. La santé et le bâtiment, pourtant gourmands en CDD, y échappent, tout comme la plupart des entreprises de l'hébergement-restauration - 100 000 d'entre elles ont moins de 11 salariés et 18 000, plus de 11. Pour les entreprises concernées, le taux de cotisation d'assurance chômage variera de 8 % pour les plus vertueuses à 5 % pour les autres. Sachant qu'il est actuellement de 4,05 %, le malus n'excèdera donc pas 0,95 point supplémentaire. Léger. Mais cela encouragera le chantage à l'emploi, s'il fonctionne : « plus le nombre de salariés qui s'inscrivent à Pôle emploi, après avoir travaillé pour une entreprise, est important par rapport à son effectif, plus [celle-ci] paiera de cotisations patronales à l'assurance chômage », et vice-versa, indique le ministère du Travail. Souvent dissuadé de réclamer un CDI sous peine de ne plus être appelé pour travailler, le « permittent » pourrait voir aussi sa réembauche conditionnée au non-recours à l'assurance chômage. Et ce d'autant plus que le rechargement de ses droits est rendu plus difficile à compter du 1^{er} novembre. C.M.

d'aides de l'État que leurs voisines européennes sans faire preuve d'un dynamisme très supérieur.

La protection sociale est réformée en catimini

Avec la suppression des cotisations salariales sur la maladie et le chômage pour soutenir le pouvoir d'achat, le gouvernement a bel et bien engagé, concrètement et en catimini, un changement majeur de notre système de protection sociale. C'est le résultat d'une croyance politique profonde : les cotisations sociales augmentent le « coût du travail » et, donc, découragent l'embauche. Or, non seulement notre système de protection sociale est public, mais il est fondé sur la solidarité. Et réforme après réforme, celle-ci est fragilisée. Le gouvernement ne dit pas, par exemple, comment son projet de système de retraite à points gèrera les dispositifs de redistribution et de solidarité (trimestres au titre des enfants, handicap, départs anticipés...) du système actuel qui bénéficient surtout aux bas salaires, aux carrières hachées ou encore aux précaires. Autre exemple : dès l'annonce de la dégressivité des indemnités d'assurance chômage pour les cadres, le Medef a suggéré une baisse des cotisations patronales les concernant. De quoi précipiter la fin du système, les cotisations cadres étant celles qui participent le plus au financement de l'assurance chômage. Financée par la CSG, et de fait par l'impôt, l'assurance chômage a déjà basculé vers un système d'assistance et tous les ingrédients sont même réunis pour aller vers un modèle à la britannique, c'est-à-dire à prestation unique pour tout le monde, sans conditions de ressources et seulement versée pendant six mois. Un scénario qui pourrait se concrétiser plus vite que prévu avec la réforme des minima sociaux qui a été engagée en juin. Ils seront tous fusionnés dans un revenu universel d'activité qui n'a rien d'universel puisqu'il est sous condition de ressources, avec un seul seuil. Bref, si le gouvernement maintient le rythme réformateur adopté depuis le début du quinquennat, il parviendra très vite à affaiblir notre système de protection sociale jusqu'à le réduire à un simple filet de sécurité. Jusqu'où pourra-t-il aller ? Pour le moment, les Français soutiennent la grève des urgences et affichent leur attachement au système de retraite, mais comment établir un rapport de force qui puisse changer la donne en l'absence de véritable unité de toutes les centrales syndicales ? La CGT appelle d'ores et déjà à manifester le 24 septembre.

Christine Morel



RETRAITES

Sujet majeur

La remise au gouvernement du rapport du haut-commissaire Delevoye, le 18 juillet, a ouvert une nouvelle phase du chantier de la réforme des retraites, sujet majeur de cette rentrée sociale et probablement des prochains mois. Les syndicats y ont réagi et ne resteront pas l'arme au pied.

Après des mois de crise sociale avec les gilets jaunes et de mobilisations diverses, Emmanuel Macron a renoncé à réformer les retraites par une manœuvre de sidération comme il a pu le faire en début de mandat sur la réforme du Code du travail. Le calendrier avant l'adoption d'un futur texte semble devoir s'allonger « après les élections municipales, voire en septembre 2020 sur injonction du gouvernement », selon la délégation de la CGT qui a rencontré le haut-commissaire Jean-Paul Delevoye, le 24 juillet. Ce temps long, jalonné de rencontres avec les organisations syndicales, auquel le

gouvernement vient d'ajouter une consultation citoyenne, permet à l'exécutif de diluer le dossier sans permettre à l'opinion de se faire une juste idée des impacts de la réforme sur sa future retraite et de réagir en conséquence. Il permet aussi au gouvernement de maintenir ses interlocuteurs syndicaux autour de la table afin de donner l'impression d'un dialogue social nourri.

Les syndicats unanimes contre « l'âge d'équilibre »

En l'état, les propositions avancées au terme de près de deux ans de « concertation » suscitent, parmi les organisations syndicales, des réactions qui vont de l'espérance prudente de faire évoluer le



de la rentrée

futur texte gouvernemental à l'hostilité ouverte. Mais s'il est un sujet sur lequel les centrales syndicales sont à l'unisson, c'est le fameux « âge d'équilibre » proposé par Jean-Paul Delevoye visant à faire travailler plus longtemps. Mais, au-delà de ce recul de l'âge effectif de départ en retraite, que le chef de l'État dit ne plus vouloir toucher, c'est bel et bien sur la question du niveau des pensions de demain que l'attention des centrales syndicales se porte.

Une intersyndicale se saisit du dossier

Les inquiétudes, les désaccords sur les propositions de Jean-Paul Delevoye annoncent-il pour autant un large front syndical, voire une mobilisation d'ampleur sur un sujet très structurant ? Le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, a d'emblée écarté cette option sur le site de la confédération le 24 juillet : « Alors que d'autres organisations syndicales appellent déjà à des mobilisations à la rentrée, la CFDT, elle, a fait le choix de la concertation. » La centrale assume ainsi une stratégie d'accompagnement d'une réforme globale dont elle rappelle qu'elle est « demandeuse depuis longtemps ». Du côté de la CGT, FO, FSU et Soli-

dares, une intersyndicale a naturellement mis la question des retraites à son agenda et envisage une plateforme commune revendicative. FO a d'ores et déjà annoncé fin juin un rassemblement le 21 septembre à Paris et s'inscrit dans les discussions intersyndicales pour une mobilisation interprofessionnelle. La FSU est dans la même démarche, avec le souci de mener de front les mobilisations interprofessionnelles sur les retraites et celles - unitaires - de la fonction publique. Solidaires a annoncé dès la publication du rapport Delevoye que dès la rentrée, elle « s'engagera dans la mobilisation contre cette réforme des retraites » et, lors d'une intersyndicale, le 27 juin partageait l'idée d'une mobilisation plus large qu'une seule date en septembre.

Une mobilisation de longue haleine

Le calendrier et l'ampleur de la réforme imposent, en effet, aux syndicats un processus long d'information, de débat avec les salariés, tout en marquant l'urgence impérieuse du rapport de force en proposant crescendo des échéances de mobilisations. La CGT a lancé une consultation de ses syndiqués jusqu'à fin septembre pour les associer plus largement aux

décisions de mobilisations sur ce sujet comme sur d'autres (leur rythme, leur périmètre). Elle a aussi lancé une formation des militants sur la réforme des retraites et appelle à un premier temps fort interprofessionnel le 24 septembre. Dans cette séquence sociale où doit se décider l'avenir d'un des piliers du modèle social français, pèse sur les épaules des organisations syndicales la responsabilité de créer un rapport de force capable non seulement d'empêcher des nouveaux reculs, mais aussi d'avancer des réformes de progrès car le statu quo n'est pas une option. Elles y sont confrontées sur fond de crise du dialogue social, amplifiées par l'attitude hostile et méprisante de l'exécutif vis-à-vis des « corps intermédiaires » comme on l'a vu encore récemment sur l'assurance chômage. Dépasser leurs divergences, mobiliser sur ce qui les rassemble est sans aucun doute de nature à donner confiance aux salariés pour se mobiliser sur ce qui devrait être « la mère de toutes les batailles ». Car si l'exécutif fait tout pour s'épargner une nouvelle crise sociale, les risques que fait porter cette réforme ne peuvent être écartés sans une confrontation.

Frédéric Dahan

analyse

RÉFORME DES RETRAITES

Pour quelle fin de carrière ?

Reculer l'âge de la retraite risque bien de doper le chômage des seniors. Stéréotypes liés à l'âge, défiance des recruteurs, formation professionnelle déficiente et problèmes de santé les maintiennent durablement dans une zone grise avant la retraite.

Avant de décréter que l'allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge de la retraite sont des données incontournables autour desquelles se construira la réforme des retraites, il faudrait commencer par regarder ce qu'est la fin d'une carrière pour une grande part des salariés. C'est ce à quoi invite le référé de la Cour des comptes publié le 10 octobre dernier qui recommande à l'exécutif de se préoccuper de la situation des seniors dans le cadre de la future réforme des retraites. Car « le retrait précoce du monde du travail correspond souvent à un phénomène de basculement dans l'inactivité en fin de carrière, après une phase de chômage et avant l'ouverture des droits à la retraite », souligne le référé. Un phénomène qui n'a fait qu'augmenter depuis 2008.

Une trappe à pauvreté

Ce risque de basculement des seniors dans un sas de chômage avant la retraite, pourtant prévisible en raison de leur faible taux d'emploi, semble bien avoir déjà été délibérément sous-estimé en 2010 lors de la dernière réforme des retraites. Il conduit pourtant « à des situations de fragilité financière et sociale préoccupantes », alerte la Cour des

comptes. Or, c'est seulement en 2016, soit six ans après la réforme, que les services statistiques ont chiffré, par exemple, le surcoût du report progressif de 60 à 62 ans de l'âge légal du départ à la retraite. Résultat, fin 2016, c'est un surplus d'environ 80 000 allocataires âgés de 60 et 61 ans qui ont été admis au bénéfice de revenus minimaux de solidarité comme le RSA, « pour un surcoût estimé à environ 600 millions d'euros par an », précise le référé. Et deux ans après, la Drees (direction des études et des statistiques des ministères sociaux) estime que 56 % des ménages composés de seniors qui ne sont ni en emploi ni en retraite perçoivent des minima sociaux, contre seulement 12 % pour l'ensemble des ménages de seniors. Il y a donc un risque avéré de trappe à pauvreté dans ces mesures visant à repousser l'âge légal ou l'âge effectif de la retraite si la question de l'emploi des seniors continue à se poser avec la même acuité. Comme il fallait le redouter, les réformes des retraites n'ont donc fait que déplacer les seniors d'un dispositif social vers un autre, en dépit des promesses de mesures spécifiques d'accompagnement. À ce sujet la Cour des comptes souligne d'ailleurs que les

plans seniors mis en place depuis la réforme des retraites de 2008 ont eu « un bilan décevant ».

Seniors: premières victimes du chômage de longue durée

Quelle serait donc la justification sociale d'un nouveau recul de l'âge de la retraite en tapant les salariés au porte-monnaie avec un âge pivot ou en allongeant la durée de cotisation si les seniors continuent d'être les premières victimes du chômage de longue durée ? Et ceux, aussi, qui ont le plus de difficultés à se maintenir dans l'emploi ? Obliger les seniors à rester dans le « marché du travail » n'a aucun sens alors que près de la moitié des salariés (52 % chez les cadres) ne sont déjà plus en activité lors de la liquidation de leur pension, parce qu'ils sont au chômage ou inaptes pour raison de santé. Les réformes des retraites précédentes ont été suivies d'une augmentation du chômage des seniors parce qu'ils continuent d'être une variable d'ajustement aux yeux des directions d'entreprise. Si les dispositifs de type FNE (préretraite en cas de licenciement) ont été supprimés, c'est, par exemple, en recourant aux ruptures conventionnelles qu'elles se séparent des seniors, notamment



Fin de carrière minée par le chômage et le cumul emploi-retraite: les seniors subissent une double peine.

des cadres devenus trop chers. « Les ruptures conventionnelles expliquent 25 % des fins de CDI pour les salariés à 2 ou 3 ans de l'âge légal de la retraite, contre 16 % pour les autres salariés », soulignait un rapport de l'association Solidarités nouvelles face au chômage, en septembre dernier.

Taux de formation des plus de 50 ans le plus faible d'Europe

Évidemment, les seniors ne sont pas tous égaux devant le risque de chômage. Ainsi le référentiel de la Cour des comptes qui s'appuie sur des chiffres de la Dares (service statistique du ministère du travail) montre que la situation d'inactivité est d'autant plus forte que le niveau de qualification est faible: 14 % pour le niveau bac et plus, 18,4 % pour le niveau

BEP-CAP et 23,8 % pour le niveau brevet des collèges. Inégaux, les salariés seniors le sont aussi vis-à-vis de la formation professionnelle qui devrait pourtant constituer un levier important pour leur maintien ou leur retour dans l'emploi. Or, les statistiques montrent une baisse du recours à la formation au fur et à mesure de l'avancement en âge pour les seniors en activité. La France affiche un des taux d'accès à la formation des plus de 50 ans les plus bas d'Europe et, selon le Céreq (Centre d'études et de recherche sur les qualifications), l'espérance annuelle de formation décroît avec l'âge. On voit ainsi que les entreprises ne jouent pas le jeu en matière de formation de leurs salariés, pas plus qu'elles n'ont envie de reconnaître les qualifications et les responsabilités. L'État n'est pas plus vertueux. Ainsi, au sein du service public dédié à l'emploi – selon les données de Pôle emploi – pour les entrants de l'année 2017, les demandeurs d'emploi âgés de plus de 55 ans ont un taux d'accès à la formation de 3,2 %, inférieur de 8,8 points à la moyenne des demandeurs d'emploi tous âges confondus.

Quelle vie après le boulot ?

Véritable mantra des néolibéraux, les progrès de l'espérance de vie sont invo-

qués depuis des décennies pour justifier un recul de l'âge de la retraite. En revanche, les tenants de la réforme refusent de prendre en compte « l'indicateur d'espérance de vie sans incapacité ». S'il a progressé en France en 2017 à 64,9 ans pour les femmes, il a reculé légèrement à 62,6 ans pour les hommes (selon la Drees).

Pénibilité et conditions de travail non prises en compte

Repousser l'âge de départ revient à priver les salariés du droit de vivre une retraite en bonne santé. Enfin, il faudrait aussi, dans cette réforme, s'interroger sur les conditions de travail et la pénibilité subies par ces seniors que l'on veut maintenir coûte que coûte au boulot. Car, selon l'enquête Santé et itinéraire professionnel de la Dares de 2006, entre 50 et 59 ans, environ 86 % des salariés estiment leur état de santé « moyen, mauvais ou très mauvais » et on passe à près de 45 % pour les 60 à 74 ans. On voit donc que non seulement notre pays a de grands progrès à faire en termes de taux d'emploi des seniors toujours désespérément bas, mais aussi en matière de conditions de travail, de formation et de santé.

Frédéric Dayan

56% des ménages composés de seniors, qui ne sont ni en emploi ni en retraite, perçoivent des minima sociaux.

AFFAIRE CARLOS GHOSN : À QUAND UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE ?

Et si le Sénat prenait l'initiative de réunir une commission d'enquête ? Car Carlos Ghosn, comme Benalla et ses supérieurs, s'affirme innocent. Et si c'était vrai ? C'est alors, alors seulement, y a-t-on songé, que le scandale deviendrait énorme. Et qu'une commission d'enquête parlementaire s'imposerait.

Car de deux choses l'une : ou bien Carlos Ghosn a commis des délits. L'affaire est alors banale. Détournement ? Escroquerie ? On ne compte plus ceux qui en ont répondu en justice. Mais si, effectivement, il est innocent, cela signifie qu'aux yeux de la loi il n'a strictement rien fait de répréhensible. Rien. Que tout était normal.

Si Carlos Ghosn est clean, c'est le système même qui intrinsèquement ne l'est plus. En matière sociale, l'obscénité a-t-elle pu devenir peu à peu une dimension de la normalité, comme si on était passé de l'inégalité à la pornographie inégalitaire ?

Résumons donc : Carlos Ghosn gagnait, entre Renault et Nissan, 15 millions d'euros par an. Plus les à-côtés. En particulier, comme si une telle rémunération ne relevait pas, en soi, de la performance, une « prime de performance ». Et des bonus. Et des intéressements. Et un engagement, grassement rétribué, de « non-concurrence ». De quoi vivre ? Bien vivre ?

Apparemment pas. Car c'est aux frais non de la princesse mais de sa société, Nissan en l'occurrence, que le morfal s'était fait construire, ici et là dans le monde, trois ou quatre luxueuses résidences, qu'il avait acquis un yacht, doté son fiston d'une start-up pour la soif, assuré les déplacements et les fins de mois de sa petite famille, effacé accessoirement certaines ardoises... Qu'il avait organisé également un mégaraout. Où ? Dans un hôtel Accor ? Non : au château de Versailles. Aux frais du roi ? Non, de la cour ! Et alors, s'exclament ceux qui eussent acquitté le cardinal de Rohan à l'issue du procès du « collier de la reine », c'était le patron ; ces sociétés, elles lui devaient beaucoup, il se dépensait sans compter. Il avait donc le droit de dépenser aussi sans compter.

Mais, justement, il ne dépensait rien. Et comptait beaucoup.

Des retraités, dans le sillage des « gilets jaunes », exhibent des pensions à 900 € par mois. Lui s'était fait garantir une retraite sur mesure de 765 000 € par an. Pour survivre ?

Cela s'appelle une retraite chapeau. Qui n'aimerait porter le chapeau ? Le cardinal de Rohan le portait. C'est pour cela qu'il était cardinal.

Quand cet autre grand patron, qui laisse sa société dans le rouge, part avec 14 millions en guise de cadeau d'adieu, cela s'appelle un « parachute doré ». Doré sur tranche. Retraite chapeau, parachute doré, stock-options qui permettent de faire fructifier ce qu'on vous a offert... Rien à dire ? Le patron d'Airbus qui tourne la page avec 36,8 millions d'euros qu'on lui a glissés dans sa besace, rien à dire ?

On a changé quoi ? On a imposé des limites à quoi ?

Jusque-là ça passait. Pourquoi ? Parce que la misère qui dénonce la moindre pauvreté, le pauvre de chez nous qui s'en prend au pauvre venu d'ailleurs, comme le pauvre salarié au pauvre astreint aux minima sociaux, tout cela décroche soudain

quand on atteint les stratosphères ; quand on s'envole bien au-delà du ciel. On ne comprend plus : on s'est trompé d'un zéro ? Lorsqu'un grand patron (infime minorité, il est vrai, comme les cardinaux princes de Rohan sous l'Ancien Régime, comparée aux milliers de patrons qui sont les premiers à trouver ces niveaux de rémunération indécents), quand, donc, l'un de ces archiducs du CAC 40 peut gagner, c'est-à-dire se faire gagner, s'attribuer à lui-même, ce qu'un salarié à 1 800 € par mois ne pourrait accumuler qu'en ayant travaillé, dans tel cas de grand patron, depuis le règne d'Henri IV, dans

cet autre, depuis le règne de Clovis, dans un ou deux cas limites, depuis le règne du pharaon Ptolémée, comment suivre ?

On s'indigne. De quoi ? Du fait qu'un fonctionnaire puisse prendre sa retraite avec moins de trimestres de cotisations qu'un salarié moyen ; qu'un cheminot puisse faire bénéficier sa famille de voyages gratuits...

Scandale ! Le reste, la part himalayenne qui revient non pas aux 10 % des plus riches comparés aux 10 % des plus pauvres (notre société, au contraire, dans ce domaine est de plus en plus égalitaire), mais au 0,1 % des plus riches par rapport à tous les autres : 500 fois plus (parce qu'ils sont 500 fois plus intelligents, 500 fois plus rapides ? Même entre un humain et un chimpanzé, ce n'est pas certain), ce scandale-là, que constitue le fait que précisément ce n'est peut-être pas un scandale, cela va durer jusqu'à quand ? ■

En France il existe trois budgets

Le budget de l'état

(armée – infrastructures – dette -
éducation – transport – etc...)

Financé par l'impôt
(TVA/Impôts sur le revenu/Impôts
sur les sociétés, etc..)

En 2018, le budget de l'état était
déficitaire de 70 Mrds d'€

Le budget des collectivités
territoriales

Financé par les impôts locaux et la
participation de l'état

En 2018, le budget des
collectivités territoriales était
excédentaire de 2,3 Mrds d'€

Le budget de la protection sociale

(sécurité sociale – retraites –
chômage – etc...)

Financé par les cotisations sociales
et par l'impôt

En 2018, le budget de la
protection sociale était
excédentaire de 10,8 Mrds d'€

Source INSEE :

[insee.fr/fr/statistiques/4161455](https://www.insee.fr/fr/statistiques/4161455)